



Bulex®

Notice d'emploi

ISOTWIN CONDENS
F 25/30
F 30/35

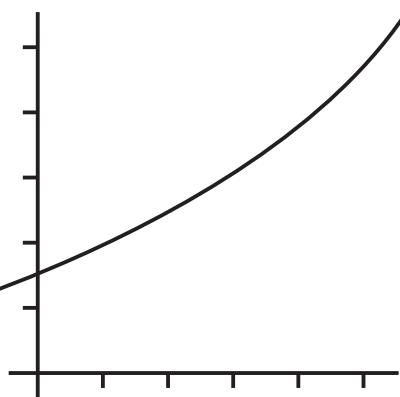


TABLE DES MATIÈRES

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

1	Lisez-moi	3
1.1	Bienvenue.....	3
1.2	Guide rapide d'utilisation	4
1.3	Enregistrement de votre garantie	5
1.4	Entretien annuel	5
1.5	Première vérification.....	5
2	Présentation de l'appareil.....	5
3	Documentation produit	6
3.1	Rangement des documents.....	6
3.2	Explication des symboles	6
4	Sécurité	6
4.1	Que faire si vous sentez une odeur de gaz ?	6
4.2	Instructions de sécurité.....	7
5	Garantie / Responsabilité	7
5.1	Conditions de garantie	7
5.2	Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant.....	9
6	Recyclage.....	10
6.1	Appareil	10
6.2	Emballage.....	10

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7	Utilisation de l'appareil	11
7.1	Tableau de bord.....	11
7.2	Mise en marche / arrêt.....	12
7.3	Réglages	12

NB: Montage und Bedienungsanleitungen sind verfügbar in Deutschen Sprache

TABLE DES MATIÈRES

BESOIN D'AIDE ?

8	Dépannage.....	14
9	Dispositifs de sécurité de l'appareil	15
	9.1 Protection de la chaudière contre le gel	15
	9.2 Protection de l'installation contre le gel	15
10	Maintenance et entretien de l'appareil	16
	10.1 Nettoyage	16
	10.2 Entretien régulier	16
	10.3 Pièces de rechange.....	16
11	Contactez votre service après-vente.....	16

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

1 Lisez-moi

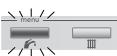
1.1 Bienvenue

- Depuis plus que 75 ans, Bulex investit, pour votre confort, toute son énergie dans le développement de solutions de plus en plus performantes en chauffage et en eau chaude.
- Bulex, aujourd’hui leader du marché des chaudières murales et chauffe-eau, offre aussi des solutions avec de l’énergie renouvelable, des systèmes solaires, des pompes à chaleur, ...
- Le site de production à Nantes est garant d’un réel know-how, de qualité et de fiabilité des produits présentés. Une recherche permanente de produits excellents permet à Bulex d’anticiper sur vos besoins et de garder toujours de l’avance.
- Pour tout renseignement, n’hésitez pas à nous contacter.

1.2 Guide rapide d'utilisation

Ce guide a été conçu pour que vous puissiez utiliser votre appareil immédiatement après son installation.

Ce guide suppose que l'appareil ait été installé et mis en service par un professionnel qualifié.

 Bouton marche/arrêt Appuyez sur le bouton pour allumer ou éteindre l'appareil	 Chauffage seul  Eau chaude  Chauffage + eau chaude
 Température eau chaude (suivant le type d'installation) Réglage de la température 	 Température chauffage Réglage de la température 
 Mode ECO Maintenir appuyer pendant 3s sur les touches \oplus et \ominus de la fonction 	 Allumage et modulation du brûleur  Défaut manque d'eau  Anomalie  Contactez un professionnel qualifié
<ul style="list-style-type: none"> - La chaudière ne peut être installée dans un local que si celui-ci répond aux prescriptions de ventilation appropriées. - Lire la notice technique avant d'installer la chaudière. - Lire attentivement la notice d'emploi avant d'allumer la chaudière. 	 En cas d'anomalie Appuyez sur le bouton  Si un défaut  apparaît, contactez un professionnel qualifié.



Consultez les chapitres « Sécurité » et « Garantie » qui contiennent des informations importantes pour votre sécurité.

1.3 Enregistrement de votre garantie

Bulex vous offre une garantie pièces de 2 ans à compter de la date d'installation de votre chaudière.

- Merci de vous reporter au chapitre «Garantie / Responsabilité» pour connaître les modalités d'application de cette garantie.
- Merci de nous envoyer, par courrier, votre carte de garantie.

1.4 Entretien annuel

Conformément aux réglementations régionales, l'entretien de la chaudière est obligatoire.

Il doit être confié à un professionnel qualifié ou à Bulex service.

L'entretien comprend au minimum :

- le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur et de l'extracteur,
- la vérification de la pompe,
- la vérification et le réglage des organes de régulation,
- la vérification des dispositifs de sécurité,
- la vérification des débits de gaz.

1.5 Première vérification

La chaudière qui vous a été installée par un professionnel qualifié a fait l'objet de nombreux contrôles qualitatifs.

Ce dernier est à même de vérifier que toutes les contraintes techniques liées au raccordement de l'appareil, aux arrivées et aux évacuations ainsi qu'aux caractéristiques du local où il est monté sont respectées. Toutefois, afin que vous puissiez bénéficier au mieux de ses

performances, votre chaudière, aussitôt installée, devra impérativement faire l'objet d'une première vérification consistant en des contrôles de fonctionnement de la chaudière et réglages spécifiques à l'installation sur laquelle elle est raccordée.

Bulex service, composée de techniciens qualifiés régulièrement formés sur nos produits, effectuera rapidement et gratuitement la première vérification de votre chaudière sur simple demande de votre installateur.

- Pour obtenir la liste des agences Bulex service, rendez-vous sur le site www.bulex.be ou par téléphone 02/5551313.

2 Présentation de l'appareil

Description

La chaudière ISOTWIN CONDENS est un appareil qui utilise la technologie dite à condensation, cette dernière étant fondée sur la récupération de la chaleur des gaz de combustion. Grâce à ce principe de fonctionnement, la chaudière consomme moins d'énergie et contribue à réduire les émissions de CO₂ de votre foyer.

La chaudière ISOTWIN CONDENS fournie à la fois le chauffage central et l'eau chaude sanitaire instantanée.

Cet appareil est un appareil de type étanche équipé d'un système d'évacuation des fumées avec admission d'air et évacuation des produits de combustion. Ce système d'évacuation des fumées permet d'installer l'appareil dans n'importe quelle pièce, sans qu'il soit nécessaire de prévoir de système de ventilation supplémentaire.

L'installation et la première mise en fonctionnement de l'appareil doivent être effectuées par un professionnel qualifié

uniquement. Ce dernier est responsable de la conformité de l'installation et de la mise en fonctionnement selon la réglementation en vigueur.

Vous devez également faire appel à un professionnel qualifié pour effectuer l'entretien et les réparations de l'appareil, ainsi que pour tout réglage concernant le gaz.

Bulex a spécialement développé une gamme d'accessoires destinée à vous aider à tirer le meilleur rendement de votre appareil.

3 Documentation produit

3.1 Rangement des documents

- Assurez-vous que ce manuel est rangé à proximité de l'appareil afin de pouvoir vous y référer ultérieurement. En cas de déménagement, assurez-vous que ce manuel reste rangé à proximité de l'appareil afin que les nouveaux propriétaires puissent s'y référer ultérieurement.
- Lisez et respectez ces consignes afin de garantir que votre appareil fonctionne de manière efficace et en toute sécurité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages occasionnés du fait du non-respect des consignes du présent manuel.

3.2 Explication des symboles



DANGER : Risque de blessure.



DANGER : Risque d'électrocution.



ATTENTION : Risque de dégradation de l'appareil ou de son environnement.



IMPORTANT : Information importante.

4 Sécurité

4.1 Que faire si vous sentez une odeur de gaz ?

En cas d'odeur de gaz :

- ne recherchez pas une fuite de gaz à l'aide d'une flamme nue.
- n'actionnez pas d'interrupteur électrique et n'utilisez pas de téléphone ou d'objets susceptibles de provoquer une étincelle.
- ouvrez immédiatement les fenêtres et les portes afin de ventiler le lieu.
- fermez l'alimentation en gaz au niveau de la vanne d'arrêt.
- alertez les autres occupants du bâtiment.
- appelez le numéro d'urgence de votre fournisseur de gaz.

4.2 Instructions de sécurité

Vous devez vous conformer aux recommandations et aux consignes de sécurité suivantes :

- Ne touchez jamais aux dispositifs de sécurité.
- N'essayez jamais d'apporter des modifications à l'appareil ou à son environnement car cela pourrait avoir une incidence sur la sécurité du fonctionnement de l'appareil.
- N'abîmez pas et n'enlevez pas les joints des composants.
- Ne procédez pas à l'entretien ni au dépannage de l'appareil vous-même. Seuls des professionnels qualifiés sont autorisés à intervenir sur l'appareil.
- Ne laissez pas des enfants faire fonctionner l'appareil.
- N'obstruez pas le système d'évacuation des fumées.

Certaines modifications de votre habitation peuvent affecter le bon fonctionnement de votre appareil. Il est conseillé de consulter votre installateur avant de procéder à des travaux.

- N'exposez pas l'appareil à un fort taux d'humidité.
- N'utilisez pas et ne stockez pas de matériaux explosifs ou inflammables (comme de l'essence, des aérosols, des solvants, des détergents à base de chlore, de la peinture, de la colle, etc.) dans la même pièce que l'appareil. Dans certaines circonstances, ces substances peuvent être corrosives.
- Ne touchez pas les surfaces chauffées de l'appareil (comme, entre autres, la conduite de sortie et les raccords hydrauliques) pendant et après le

fonctionnement de l'appareil car ces surfaces peuvent rester chaudes pendant un certain temps. Vous risqueriez de vous brûler.

- Faites attention lorsque vous utilisez le robinet d'eau chaude : l'eau qui en sort peut être très chaude.

L'appareil contient des pièces métalliques (composants). Elles doivent être manipulées et nettoyées avec soin. Soyez particulièrement attentifs aux bords coupants.

- En cas de fuite d'eau, coupez immédiatement l'alimentation en eau froide de l'appareil et faites réparer la fuite par un professionnel qualifié.
- Ne stockez pas et ne posez pas d'objets sur l'appareil.

5 Garantie / Responsabilité

5.1 Conditions de garantie

Merci d'avoir choisi Bulex, la marque de la chaudière murale au gaz.

Bulex garantit cet appareil contre tous vices de fabrication ou de matière pendant une durée de 5 ans sur le corps de chauffe et sur la cuve et de 2 ans sur les autres pièces constitutives, et ceci à compter de la date d'installation.

Cet appareil a été fabriqué et contrôlé avec le plus grand soin. Il est prêt à fonctionner (les réglages ont été faits en usine).

Son installation doit être nécessairement réalisée par un professionnel agréé, conformément à la notice d'installation qui y est jointe, suivant les règles de l'art et dans le respect des normes officielles et règlements en vigueur.

La garantie couvre la réparation et/ou le remplacement de pièces reconnues défectueuses par **Bulex**, ainsi que la main-d'œuvre nécessaire pour y procéder, aux conditions des paragraphes ci-dessus et ci-dessous. Elle ne profite qu'à l'utilisateur, pour autant que celui-ci emploie l'appareil en bon père de famille suivant les conditions normales prévues dans le mode d'emploi. Sauf convention particulière dûment prouvée par écrit, seul notre service après vente Bulex service est habilité à assurer le service de la garantie et seulement sur le territoire de la Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg.

A défaut, les prestations de tiers ne sont en aucun cas prises en charge par **Bulex**.

La garantie se limite aux seules prestations prévues aux paragraphes ci-dessus. Toute autre demande quelconque, de quelque nature que ce soit (exemple : dommages-intérêts pour frais ou préjudices quelconques occasionnés à l'acheteur ou à un tiers quelconque, etc.) en est expressément exclue.

La validité de la garantie est subordonnée aux conditions suivantes:

- cette notice et son étiquette code barres doivent être présentées avec l'appareil qu'elles couvrent; leur perte entraîne celle de la garantie.
- le bon de garantie doit être complètement rempli, signé, cacheté et daté par l'installateur agréé. Il doit être renvoyé, dans la quinzaine de l'installation à Bulex. A défaut, la garantie prend cours à la date de fabrication de l'appareil, et non à sa date d'installation.
- le numéro de fabrication de l'appareil ne doit être ni altéré ni modifié,

- l'appareil ne doit avoir subi aucune modification ou adaptation, hormis celles éventuellement exécutées par du personnel agréé par Bulex, avec des pièces d'origine **Bulex**, en conformité avec les normes d'agrément de l'appareil en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.
- l'appareil ne peut être, ni placé dans un environnement corrosif (produits chimiques, salon de coiffure, teintures, etc.), ni alimenté par une eau agressive (adjonction de phosphates, silicates, dureté inférieure à 6°F).

Une intervention sous garantie

n'entraîne aucun allongement de la période de garantie. La garantie ne joue pas lorsque le mauvais fonctionnement de l'appareil est provoqué par :

- une installation non conforme,
- une cause étrangère à l'appareil telle que :
 - tuyaux d'eau ou de gaz chargés d'impuretés, manque de pression, inadaptation ou modification de la nature et/ou des caractéristiques des fluides (eau, gaz, électricité),
 - une eau dont la dureté est supérieure à 20°F et sans inhibiteur,
 - usage anormal ou abusif, erreur de manipulation par l'utilisateur, manque d'entretien, entartrage, négligence, heurt, chute, manque de protection en cours de transport, surcharge, etc.,
 - gel, force majeure, etc.,
 - intervention d'une main-d'œuvre non compétente,
 - électrolyse,
 - Eau trop agressive (dureté inférieure à 6°F),
 - utilisation de pièces non d'origine.

La visite du service après-vente se fera uniquement sur demande. Ceci est valable pour autant que l'intervention

soit faite durant les heures de bureau. Si l'intervention est faite en dehors des heures de bureau, un tarif spécial est d'application. Est débitrice de la facture éventuelle, la personne qui a demandé l'intervention, sauf accord préalable et écrit d'un tiers pour que la facture lui soit adressée.

En cas de litige, la Justice de Paix du 2ème Canton de Bruxelles, le Tribunal de Première Instance ou de Commerce et, le cas échéant, la Cour d'Appel de Bruxelles, sont seuls compétents.

Note pour les pays de la CEE :

Cet appareil a été conçu, agréé et contrôlé pour répondre aux exigences du marché belge.

La plaque signalétique posée à l'intérieur de l'appareil certifie l'origine de fabrication et le pays pour lequel ce produit est destiné.

Si vous constatiez autour de vous une anomalie à cette règle, nous vous demandons de contacter l'agence Bulex la plus proche. Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

5.2 Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant

La garantie détaillée ci-dessus s'applique sous réserve des conditions suivantes :

- L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié conformément aux consignes d'installation.
- L'appareil est réservé à un usage dans des conditions normales et est utilisé conformément aux consignes de fonctionnement et d'entretien du fabricant.
- Pendant la période de garantie, seul un professionnel qualifié doit entretenir, réparer ou démonter l'appareil.

- La réparation ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie n'engendre pas la prolongation de cette période.

Le fabricant ne sera en aucun cas tenu responsable pour :

- Les défauts ou dommages résultant d'une installation incorrecte ou insuffisante, d'un entretien non adapté ou du mauvais réglage du gaz ou de pression d'eau.
- Tout défaut du système auquel l'appareil est raccordé.
- Tout défaut résultant d'une protection antigel non adaptée.
- Toute détérioration ou mauvais réglage résultant de changements dans la nature ou dans la pression du gaz ou de l'eau utilisés, ou d'un changement dans les caractéristiques de la tension d'alimentation électrique.
- Pour plus d'information, consultez nos Conditions Générales de Vente.



Cet appareil doit être installé uniquement dans les pays mentionnés sur la plaque signalétique.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) présentant des restrictions physiques, sensorielles ou mentales, ainsi qu'un manque d'expérience ou de connaissances. Pour garantir la sécurité de ces personnes, elles devront faire appel et être dirigées par des personnes compétentes afin de leur expliquer l'utilisation de cet appareil.

- Assurez-vous que les enfants ne jouent pas avec cet appareil.

6 Recyclage

Nous vous conseillons de recycler l'emballage de l'appareil de manière responsable.

6.1 Appareil

L'appareil est principalement constitué de matériaux recyclables.

L'appareil doit être recyclé conformément aux directives CE et locales qui imposent notamment :

- la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques,
- le traitement sélective de certains composants et de substances dites dangereuses,



Ce symbole signifie que cet appareil ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères, qu'il fait l'objet d'une collecte sélective en vue de sa valorisation, de sa réutilisation ou de son recyclage.

- Confiez l'appareil à un point de collecte approprié pour le traitement, la valorisation, le recyclage des déchets.



En respectant cette directive, vous faites un geste pour l'environnement, vous contribuez à la préservation des ressources naturelles et à la protection de la santé humaine.

6.2 Emballage

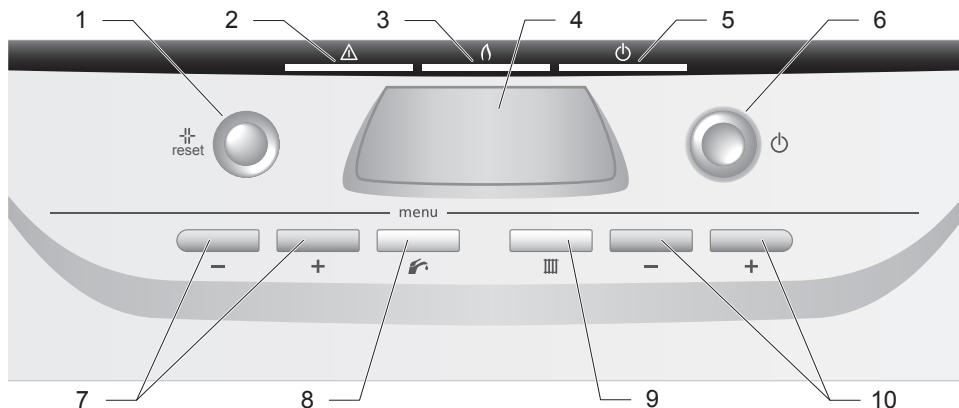
Le professionnel qualifié qui a installé l'appareil doit :

- trier les déchets de manière à séparer ceux qui peuvent être recyclés (cartons, plastiques...) et ceux qui ne peuvent pas être recyclés (cerclage...),
- éliminer ces déchets conformément à la réglementation en vigueur.

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7 Utilisation de l'appareil

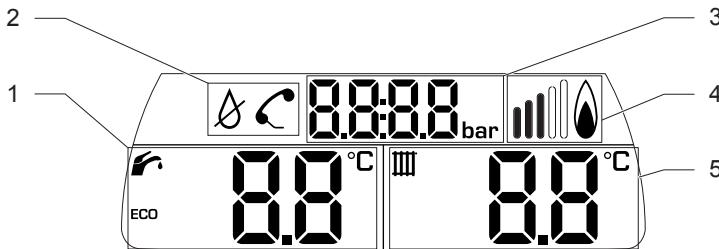
7.1 Tableau de bord



Légende

- | | |
|--|---|
| 1 Bouton reset | 7 Réglage de la température de l'Eau Chaude |
| 2 Indicateur d'anomalie LED rouge | 8 Activation / désactivation du mode de fonctionnement Eau Chaude |
| 3 Indicateur de fonctionnement du brûleur LED orange | 9 Activation / désactivation du mode de fonctionnement Chauffage |
| 4 Afficheur | 10 Réglage de la température du Chauffage |
| 5 Indicateur de fonctionnement de l'appareil LED verte | |
| 6 Bouton marche/arrêt | |

7.1.1 Afficheur



Légende

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1 Température d'eau chaude demandé | 4 Indicateur de fonctionnement et modulation du brûleur |
| 2 Symboles de dysfonctionnement | 5 Valeur réelle du circuit chauffage |
| 3 Pression du circuit de chauffage | |

7.2 Mise en marche / arrêt

7.2.1 Mise en marche

- Assurez-vous que :
- L'appareil est alimenté électriquement,
- Le robinet de gaz est ouvert
- La vanne d'alimentation d'eau de la chaudière est ouverte
- Appuyez sur le bouton marche/arrêt (6).

L'afficheur du tableau de bord s'allume. Après un cycle d'initialisation de quelques secondes, l'appareil est prêt à fonctionner.

7.2.2 Arrêt

- Appuyez sur le bouton marche/arrêt (6).

L'appareil n'est plus alimenté et l'afficheur s'éteint.

Nous vous recommandons de fermer l'alimentation en gaz de l'installation en cas d'absence prolongée.

7.2.3 Description des indicateurs du tableau de bord

Indicateur de fonctionnement de l'appareil	Vert fixe : appareil sous tension
Indicateur de fonctionnement du brûleur	Jaune fixe : brûleur en fonctionnement
Indicateur d'anomalie	Rouge clignotant : signal d'anomalie (voir chapitre «Diagnostic de pannes»)

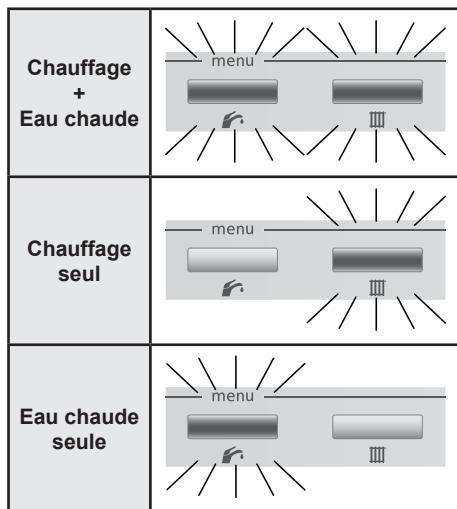
7.3 Réglages

7.3.1 Sélection du mode de fonctionnement

Après chaque allumage, l'appareil démarre en mode «chauffage + eau chaude sanitaire».

Pour modifier le mode de fonctionnement :

- Appuyez sur la touche  du côté  pour activer ou désactiver le mode de fonctionnement Eau Chaude.
- Appuyez sur la touche  du côté  pour activer ou désactiver le mode de fonctionnement Chauffage.
- Mode de fonctionnement activé
► la touche est éclairée. LED blanche.
- Mode de fonctionnement désactivé
► la touche est éteinte.



IMPORTANT : Lorsqu'aucun des deux pictogrammes n'est affiché, la chaudière est en mode protection contre le gel.

7.3.2 Réglage de la température de l'eau chaude sanitaire

- Appuyez sur les touches \oplus ou \ominus de la fonction  pour régler la température de l'eau chaude sanitaire
- Maintenir un appui sur les touches \oplus et \ominus de la fonction  pour activez la fonction .

	Température de l'eau (°C)
min.	45
max.	65

Remarque :

- Maintenir un appui sur les touches \oplus et \ominus de la fonction  pour désactivez la fonction .
- Le mode  correspond à une température minimale de stockage d'eau dans le boiler. Lorsque celle-ci est atteinte le réchauffage se lance automatiquement. Ce mode permet donc de diminuer le nombre de réchauffage du boiler et donc de mise en route de la chaudière.

7.3.3 Réglage de la température de l'eau du circuit de chauffage

- Appuyez sur les touches \oplus ou \ominus de la fonction  pour régler la température de l'eau du circuit de chauffage.

	Température de l'eau (°C)
min.	10
max.	Préréglée par l'installateur

Remarque : si une sonde de température extérieure ou un thermostat d'ambiance modulant est raccordé à l'appareil :

- La température de l'eau du circuit de chauffage est calculée par la chaudière, il n'est plus nécessaire ni possible de la régler manuellement.
- Un appui bref sur une des touches \oplus ou \ominus de la fonction  fait apparaître la valeur de cette température.

BESOIN D'AIDE ?

8 Dépannage

Dans ce chapitre, vous trouverez tous les codes défauts qui peuvent s'afficher, ainsi que les actions correctives que vous pouvez apporter pour remettre l'appareil en service. Les autres codes défauts doivent impérativement être traités par un professionnel qualifié.

Symbol ou code défaut	Cause possible	Solution
L'appareil cesse de fonctionner	Coupure de courant électrique	Vérifiez qu'il n'y a pas de coupure du réseau électrique et que l'appareil est correctement branché. Dès que l'alimentation électrique est rétablie, l'appareil se remet automatiquement en service. Si le défaut persiste, contactez un professionnel qualifié.
	Anomalie	Appuyez sur le bouton reset. Attendez 5 secondes. Si le défaut persiste et que le symbole apparaît, contactez un professionnel qualifié.
	Manque d'eau dans l'installation (< 0,5 bar)	Ouvrez le robinet de remplissage de l'installation jusqu'à obtenir une pression comprise entre 0,8 et 1,2 bar sur l'indicateur. Si le remplissage devait être renouvelé trop souvent, la cause pourrait être une fuite dans votre installation. Dans ce cas, contactez un professionnel qualifié afin qu'il effectue un contrôle de l'installation.
	Surplus d'eau dans l'installation	Purgez un radiateur pour réduire la pression du circuit chauffage ou contactez un professionnel qualifié.

- Si l'appareil ne fonctionne pas une fois que vous avez suivi les conseils de base pour résoudre le problème, laissez-le éteint et contactez un professionnel qualifié.

9 Dispositifs de sécurité de l'appareil

9.1 Protection de la chaudière contre le gel

En cas de risque de gel :

- Assurez-vous que la chaudière est alimentée électriquement et que le gaz arrive à la chaudière.

Le système de protection contre le gel commande la mise en fonctionnement de la chaudière de la pompe dès lors que la température dans le circuit de chauffage descend en dessous de 12°C. La pompe s'arrête dès que la température de l'eau contenue dans le circuit de chauffage atteint 15°C. Si la température dans le circuit de chauffage descend en dessous de 7°C, le brûleur s'allume et fonctionne tant que cette température est inférieure à 35°C.

Si la chaudière est en mode eau chaude seule, le dispositif de protection contre le gel est également actif.

9.2 Protection de l'installation contre le gel

La protection de l'installation contre le gel ne peut être garantie uniquement par la chaudière. Un thermostat d'ambiance est nécessaire pour contrôler la température de l'installation.



ATTENTION : En cas d'absence prolongée et donc de mise hors tension du logement et de la chaudière, contactez un professionnel qualifié afin qu'il effectue la vidange de l'installation ou qu'il protège le circuit de chauffage par ajout d'un additif antigel spécial chauffage.



ATTENTION : Votre circuit d'eau sanitaire (froide et chaude) n'est pas protégé par la chaudière.

10 Maintenance et entretien de l'appareil

10.1 Nettoyage



Arrêtez l'appareil avant de le nettoyer.

- Utilisez un chiffon humide et un détergent liquide doux pour nettoyer l'habillage de l'appareil, puis un chiffon sec pour le polir.



N'utilisez pas de produit abrasif ou de nettoyage à base de solvant car vous risqueriez d'abîmer la peinture.

10.2 Entretien régulier

Il est important de faire entretenir régulièrement votre appareil afin de garantir sa longévité et son bon fonctionnement en toute sécurité.



Un entretien incorrect ou non adapté peut gravement compromettre la sécurité de l'appareil et peut provoquer des blessures corporelles.

- Faites toujours appel à un professionnel qualifié.

Le contrat d'entretien est une formule simple comprenant la visite d'entretien annuel et, éventuellement, les interventions pour dépannage. Il existe de nombreuses formules où les prestations proposées varient. Pour les dépannages, les frais de déplacement, la main d'œuvre et le coût des pièces de rechange peuvent même être couverts. N'hésitez pas à en discuter avec votre installateur ou avec Bulex service.

Il est important de noter qu'un entretien régulier de la chaudière et des conduits d'évacuation est indispensable au bon

fonctionnement de l'installation du chauffage central. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants. Enfin, pour pouvoir bénéficier de la garantie de la marque Bulex de 2 ans sur les pièces de votre appareil, à compter de sa date de mise en service, il est obligatoire que votre appareil soit vérifié, nettoyé et réglé au moins 1 fois par an (voir autres conditions dans les conditions générales de garantie).

10.3 Pièces de rechange

Afin de garantir la sécurité du fonctionnement de l'appareil ainsi que sa longévité, n'utilisez que des pièces d'origine agréées par le fabricant.

11 Contactez votre service après-vente

Nettoyé et bien réglé, votre appareil consommera moins et durera plus longtemps. Un entretien régulier de l'appareil et des conduits par un professionnel qualifié est indispensable au bon fonctionnement de l'installation. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants.

- Sur le site www.bulex.be
- Votre bureau Bulex service après-vente régional.

Déclaration de conformité A.R. 08/01/2004 - BE

Fabricant : S.D.E.C.C. I
 17, rue de la petite Baratte / BP 41535
 44315 Nantes Cedex 03
 FRANCE
 Tél. : 0033.240681010 / Fax. : 0033.240681053

Mise en circulation par : Bulex
 1425, Chaussée de Mons
 1070 Bruxelles
 Tél. : 02/555.13.13 / Fax. : 02/555.13.14

Nous certifions par la présente que les appareils spécifiés ci-après sont conformes au modèle type décrit dans le certificat de conformité CE, qu'ils sont fabriqués et mis en circulation conformément aux exigences définies dans l'A.R. du 8 janvier 2004.

Type de produit : Chaudière murale à condensation

Modèles	Code PIN	NOx pondéré EN 483 (mg/kWh)	CO à charge nominale EN483 (mg/kWh)	Numéro rapport
---------	----------	-----------------------------	-------------------------------------	----------------

ISOTWIN Condens F 25/30 - B/1	1312BV5441	39.4	94.9	10/06
ISOTWIN Condens F 30/35 - B/1	1312BV5442	37.9	104.7	10/12

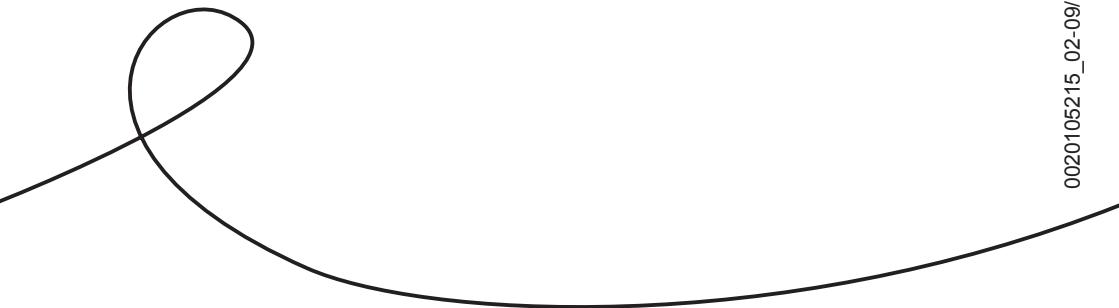
Norme appliquée : EN 483, EN 677 et A.R. du 8 janvier 2004

Organisme de contrôle :

CERTIGAZ

Date : Juin 2010

Program manager : R.HUVELIN



BULEX

Chaussée de Mons, 1425
Bergensesteenweg, 1425
1070 Bruxelles - Brussel

www.bulex.be

Tél. / Tel. : 02 555 13 13
Fax : 02 555 13 14

